

AUDITIONS D'ACTEURS DU SECTEUR DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

AUDITION #

AUDITION « LA GOUVERNANCE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DE L'IA »

11 septembre 2024

Intervenants :

- Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Groupes politiques :

- Paul HATTE, Conseiller de Paris du groupe Union Capitale
- Valentin VINCENT-MOKHTARI, Collaborateur Groupe Les Ecologistes
- Emile MEUNIER, Conseiller de Paris du Groupe Les Ecologistes
- Henri MALENFER, Collaborateur du Groupe Les Républicains, Les Centristes – Demain Paris !

Adjoints ou leurs cabinets :

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience – Conseillère de Paris et du 12ème arrondissement

- Kevin REVILLON, Directeur de cabinet de Pénélope KOMITES
- Alexandra MEDER, Collaboratrice de Pénélope KOMITES
- Tesnim KOUATI, Collaboratrice de au cabinet de Arnaud NGATCHA
- Emmanuelle LEROCHE, Conseillère au cabinet de Patrick BLOCHE

Administration :

- Ottavia DANINO, Cheffe de projet DAE

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience – Conseillère de Paris et du 12ème arrondissement

Écoutez, je vous propose de commencer. Merci à vous, merci à chacun d'être présent ce matin. Je vais peut-être commencer par une brève introduction. Le Conseil de Paris a en effet choisi de se saisir de la question de l'intelligence artificielle, un sujet qui n'était pas initialement prévu dans notre programme de travail au début de cette mandature. Toutefois, les évolutions des politiques publiques nous conduisent à examiner ce changement aujourd'hui.

Depuis plus de six mois, nous avons entamé un cycle de conférences qui touche bientôt à sa fin, puisqu'il ne nous reste que deux mois d'auditions. Nous allons également lancer prochainement une consultation numérique à destination des Parisiens, suivie d'une journée d'échanges sur ces questions avec eux. L'objectif est de recueillir un maximum d'informations venant de grandes entreprises, de techniciens, de groupes de réflexion, d'experts et de personnes fortement investies dans ce domaine, afin de dégager un ensemble d'idées qui nous permettront de prendre position sur l'intelligence artificielle. Il s'agit notamment de déterminer quelle approche la Ville doit adopter à l'égard de l'IA, ce qu'elle doit éviter, avec qui collaborer, comment et sous quelles formes de gouvernance.

Montpellier s'est déjà engagé dans ce type de démarche. C'est dans ce contexte que nous vous avons invités à être parmi nous ce matin. Je vais maintenant vous laisser vous présenter, puis nous procéderons à un tour de table.

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Bonjour. Merci beaucoup pour votre invitation, et un grand merci à Mme KOMITES pour cette initiative. Je vais donc me présenter. Je m'appelle Lucia RUSSO et je travaille à l'OCDE, au sein de la division dédiée à l'intelligence artificielle et aux technologies numériques émergentes. Aujourd'hui, je vous propose de vous offrir une vue d'ensemble sur les activités que mène l'OCDE dans le domaine de la gouvernance de l'intelligence artificielle. Il s'agit d'un sujet sur lequel nous travaillons depuis 2016, ce qui signifie qu'un grand nombre d'actions ont été réalisées au fil des années. J'ai préparé une présentation que j'ai souhaitée à la fois exhaustive, tout en évitant qu'elle ne soit trop dense. Je vous invite donc à m'interrompre si quelque chose n'est pas clair. En même temps, certains sujets ne seront pas abordés en profondeur, car j'ai dû opérer une sélection. Permettez-moi également de vous expliquer rapidement comment nous sommes organisés à l'OCDE. Mon unité gère les questions que l'on pourrait qualifier d'horizontales dans le domaine de l'intelligence artificielle. Ensuite, les directions sectorielles, comme celles du travail, de la santé ou du secteur public, conduisent des travaux spécifiques à leur domaine. Par exemple, j'avais invité ma collègue responsable du secteur public à nous rejoindre, mais elle n'était malheureusement pas disponible. Peut-être pourra-t-elle participer lors d'une prochaine audition. Son équipe étudie de manière approfondie comment les administrations publiques utilisent l'intelligence artificielle, en essayant de comprendre les défis ainsi que les opportunités qui se présentent.

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience – Conseillère de Paris et du 12ème arrondissement

Je tiens à remercier chaleureusement les représentants du cabinet d'Arnaud NGATCHA ainsi que Patrick BLOCHE pour leur présence ce matin. J'ai également entamé des travaux avec mes collègues en vue de l'organisation d'un colloque international sur l'intelligence artificielle, en collaboration avec des villes étrangères, qui pourrait effectivement se tenir en 2025. Je vous cède à présent la parole.

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Je vais commencer par vous fournir quelques éléments de fond concernant le travail de l'OCDE et rappeler de quoi il s'agit. L'OCDE est une organisation internationale qui compte actuellement 38 États membres, partageant les mêmes valeurs, notamment celles des économies de marché et des démocraties.

Au cœur de la mission de l'OCDE, il s'agit de construire un consensus autour de politiques qui visent le bien commun. Nous sommes une organisation qui établit des normes, des recommandations, et des principes. En général, ces recommandations ne sont pas contraignantes, elles sont plutôt conçues pour être mises en œuvre au sein des États membres. L'OCDE agit depuis 60 ans comme un pôle de collaboration internationale multipartite, couvrant un large éventail de compétences, à l'exception de la défense. Vous pouvez voir sur la dernière ligne quelques exemples de recommandations formulées au fil des ans : les principes relatifs à l'IA, dont je parlerai plus en détail, mais également des lignes directrices sur la protection de la vie privée, la convention contre la corruption, et bien d'autres encore. Passons à la diapositive suivante.

Pourquoi l'intelligence artificielle ? L'IA est un sujet qui intéresse l'OCDE depuis plusieurs années, précisément depuis 2016. Pourquoi ? Parce qu'il y a, d'une part, des opportunités liées à son utilisation, mais aussi des risques. Comme vous pouvez le voir, l'IA peut améliorer la productivité, notamment dans les secteurs publics, en optimisant la gestion et l'offre des services. Il existe également des perspectives prometteuses dans les domaines de la santé, de l'éducation et bien d'autres secteurs. Cependant, il y a également des risques à considérer, comme ceux liés à la sécurité, à la protection de la vie privée, et aux données personnelles, ou encore à la possibilité d'accroître les discriminations. Un sujet particulièrement sensible, notamment en cette année d'élections, est le risque d'amplification de la désinformation, sans oublier les effets sur le travail, qui sont nombreux. L'objectif pour les décideurs politiques est donc de mieux comprendre les enjeux, mais aussi de déterminer ensemble quelles mesures doivent être prises. Et comme je le mentionnais, au cœur de notre mission, en tant qu'organisation internationale, nous œuvrons à l'élaboration de définitions communes et de terminologies partagées, afin de favoriser l'interopérabilité au niveau international. Comme je le disais, ceci est une chronologie des activités que nous avons menées depuis 2016.

Tout a commencé par une demande du Japon de travailler sur ces sujets, suivie de plusieurs conférences qui ont conduit les États membres à décider de constituer un groupe pour élaborer une recommandation sur l'intelligence artificielle. Cette recommandation a été adoptée en 2019. Je vais entrer davantage dans les détails concernant l'objectif de cette recommandation. À partir de là, plusieurs activités ont été mises en place pour approfondir ce travail analytique. Nous pouvons passer à la diapositive suivante. Je ne vais pas entrer dans tous les détails, mais, par exemple, définir ce qu'est l'IA a été un sujet qui nous a demandé beaucoup de temps et de nombreuses réunions. Une première définition a été incluse dans la recommandation de 2019, mais au début de cette année, nous avons jugé nécessaire de l'adapter. Il fallait notamment ajouter des précisions concernant les outputs, les contenus, ainsi que les objectifs, initialement définis comme des « objectifs fixés par les humains » (*human defined objectives*).

Nous avons dû prendre en compte le fait que certains systèmes d'IA deviennent de plus en plus autonomes, et que leurs objectifs peuvent parfois diverger de ce que les programmeurs avaient envisagé à l'origine. Après plusieurs réunions, cette définition a été adoptée dans la recommandation et elle est utilisée également dans l'AI Act de l'Union européenne et dans la convention récemment signée par le Conseil de l'Europe. Cela permet d'unifier les définitions dans divers cadres internationaux. Nous avons aussi défini le cycle de vie des systèmes d'IA. Ce que nous devons observer, ce n'est pas seulement une phase spécifique, mais l'ensemble du cycle : la planification et la conception, la collecte et le traitement des données, la construction et l'adaptation des modèles, la phase de tests, l'évaluation et la vérification, puis l'exploitation, le suivi et la mise en service. Il est crucial de prendre en compte chaque phase pour garantir la sécurité d'un système d'IA tout au long de son cycle de vie, et pouvoir décider, en fin de compte, si les risques sont trop élevés, afin de réguler le système. Nous pouvons passer à la diapositive suivante.

En parallèle, nous devons examiner le déploiement de l'intelligence artificielle tout au long de la chaîne de valeur. C'est un travail que nous menons actuellement, car lorsque nous évoquons la responsabilité, nous nous concentrons souvent sur les développeurs. Cependant, il convient de prendre en compte les activités en amont, incluant ceux qui fournissent les données, les investisseurs, ainsi que les producteurs de puces. Nous cherchons donc à avoir une vision globale de l'ensemble de la chaîne afin d'identifier les endroits où les risques peuvent survenir et où des mesures correctives

doivent être mises en place. Passons à la diapositive suivante. Voici les principes¹ dont j'ai parlé. Lorsqu'ils ont été adoptés en 2019, ils constituaient le premier standard en la matière. Par la suite, d'autres ont suivi, notamment celui de l'UNESCO en 2021.² L'idée était de fournir des lignes directrices aux États pour encourager une utilisation de l'intelligence artificielle à la fois innovante, digne de confiance, tout en respectant les droits de l'homme et les valeurs démocratiques. Ces principes comptent aujourd'hui 47 adhérents et, depuis leur adoption, ils ont été intégrés dans des politiques nationales ainsi que dans des cadres législatifs, tels que l'EU AI Act, mais aussi le *AI Risk Management Framework*³ des États-Unis, entre autres. Passons à la diapositive suivante. Voici les 10 principes. Nous avons cinq principes fondés sur des valeurs et cinq recommandations destinées aux décideurs politiques.

- La première section énonce des principes transversaux applicables à toutes les parties prenantes, tels que la croissance inclusive, le développement durable, des valeurs centrées sur l'humain, la transparence et l'explicabilité, la robustesse, la sécurité et la responsabilité. Cette recommandation appelle les acteurs de l'intelligence artificielle à promouvoir et à mettre en œuvre ces principes, en fonction de leur rôle respectif.⁴
- Sur la partie droite, vous voyez les cinq recommandations adressées aux gouvernements pour guider leurs politiques nationales. Ces recommandations incluent l'investissement dans la recherche, le développement d'un écosystème numérique comprenant des ressources telles que les données et l'infrastructure, la mise en place d'un cadre propice à l'intelligence artificielle, le renforcement des capacités humaines et la préparation à la transformation du marché du travail, ainsi que la promotion de la coopération internationale en faveur d'une intelligence artificielle digne de confiance.

Cette année, en 2024, nous avons révisé les recommandations, car nos instruments légaux exigent une révision tous les cinq ou dix ans, afin d'analyser leur mise en œuvre et d'apporter les ajustements nécessaires. Depuis 2019, de nombreux événements ont eu lieu, notamment l'émergence de l'intelligence artificielle générative. Les États membres ont suggéré de petits ajustements pour intégrer ces avancées technologiques, tout en mettant davantage l'accent sur les priorités politiques liées à cette évolution, telles que la désinformation, la sécurité et le droit de la propriété intellectuelle. Si nous passons à la diapositive suivante, nous voyons les changements apportés. Les risques liés à la sécurité et à la désinformation ont été renforcés, ainsi que l'idée qu'il est essentiel de créer des cadres de gouvernance capables d'interagir entre eux. Enfin, la conduite responsable ne doit pas se limiter aux développeurs, mais concerner l'ensemble de la chaîne de valeur. C'est un autre point sur lequel nous allons travailler dans les années à venir.

En continuant, comme je vous le disais, il s'agit d'une simple recommandation, un *soft law*, et non d'une loi contraignante. Depuis 2019, notre travail a consisté à fournir aux adhérents des outils pour la mise en œuvre de cette recommandation. Les deux principales initiatives que nous avons mises en place sont, d'une part, l'Observatoire des politiques de l'IA de l'OCDE, une plateforme qui sert de pôle de connaissances, de données et d'échanges. Je vais vous montrer quelques pages de cette plateforme. D'autre part, nous avons créé un réseau d'experts externes, multidisciplinaires, issus à la fois du secteur privé, du milieu académique et de la société civile, afin de travailler sur des sujets jugés prioritaires et en constante évolution. Par exemple, les deux derniers groupes que nous avons ajoutés concernent l'IA, les données et la vie privée, ainsi que l'IA et la santé.

¹ <https://www.oecd.org/fr/topics/sub-issues/ai-principles.html#:~:text=Les%20Principes%20de%20l'OCDE%20sur%20l'IA%20encouragent%20une,%C3%A0%20l'%C3%A9preuve%20du%20temps>.

² <https://www.unesco.org/fr/artificial-intelligence/recommendation-ethics#:~:text=La%20vie%20priv%C3%A9e%20doit%20%C3%AAtre,doivent%20%C3%AAtre%20mis%20en%20place.&text=Le%20droit%20international%20et%20la,dans%20l'utilisation%20des%20donn%C3%A9es>.

³ <https://www.nist.gov/itl/ai-risk-management-framework>

⁴ Une présentation a été diffusée lors de cette audition. Cette mention fait référence à la slide 12.

À la fin de l'année 2022, un groupe dédié aux IA futures a été constitué.⁵ Ce groupe s'intéresse à ce qui pourrait survenir dans un avenir proche, disons dans cinq à dix ans, et à la manière dont les politiques publiques devront s'adapter à ces évolutions. Cela répond en partie à l'émergence de l'intelligence artificielle générative, moment où l'IA est devenue concrète non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour la population, dans la vie quotidienne. Comme je l'ai mentionné, des experts travaillent déjà sur ce sujet. Par exemple, plusieurs rapports ont été publiés, qui examinent notamment les incidents survenus. C'est un thème central, car si nous parlons beaucoup des risques, il est crucial d'identifier où ces risques se matérialisent réellement. Il peut s'agir de propos racistes générés par des algorithmes ou encore d'incidents affectant directement la sécurité des personnes ou portant atteinte à la vie privée. Nous avons constaté qu'il n'existe pas de définition commune de ces incidents. Ainsi, nos groupes ont travaillé à en établir une, et nous avons mis en place un observatoire pour surveiller ces incidents. Je reviendrai sur ce point plus en détail, mais cet observatoire fonctionne en analysant les actualités.

Grâce à des systèmes d'intelligence artificielle, un classificateur détermine si une situation constitue un incident ou non. Nous utilisons donc l'IA pour surveiller l'IA. Cela permet aux décideurs publics de réajuster leurs actions. Par exemple, ils peuvent constater que certains risques, auparavant sous-estimés, sont en réalité plus graves qu'imagineés. Cet outil, appelé *incident monitor*, fonctionne dans cet esprit. Par ailleurs, dans le cadre de l'EU AI Act, il existe une exigence de notification des incidents graves. Notre groupe de travail inclut la Commission européenne. Si cette dernière recense plusieurs incidents graves sans pouvoir les comparer à ceux d'autres pays, ces données demeurent peu significatives. Il est essentiel de les replacer dans leur contexte pour évaluer leur gravité. Si nous passons aux diapositives suivantes, nous abordons un groupe qui, je l'imagine, suscitera un vif intérêt chez nos collègues : celui portant sur l'évaluation des impacts écologiques.

D'une part, les infrastructures de calcul étaient, jusqu'à il y a environ un an, considérées comme secondaires. Elles ont certes toujours été importantes, mais nous prenons conscience aujourd'hui qu'elles jouent un rôle clé dans le développement de l'intelligence artificielle. Ce groupe a travaillé sur un cadre permettant de mesurer l'offre et la demande en infrastructures au niveau national. Il s'agit là d'une véritable ligne directrice. Le Canada, par exemple, l'a adoptée. En début d'année, ils ont mené une étude pour évaluer les besoins de la recherche en termes de capacité de calcul et la disponibilité de ces ressources.⁶ Ils ont découvert un écart significatif, ce qui les a poussés à investir davantage dans leurs infrastructures de calcul. Cela devient donc un enjeu central pour les politiques publiques. De même, la Commission européenne a récemment lancé un projet intitulé *AI Factory*,⁷ visant à mettre à disposition ces capacités de calcul pour les développeurs, afin de soutenir le développement de l'IA. Par ailleurs, nous savons également que l'impact de ces infrastructures sur la consommation de ressources, telles que l'eau et l'électricité, est considérable.

Il y a deux ans, un document a été publié sur ce sujet, et aujourd'hui, le groupe élaborer un standard pour mesurer les impacts environnementaux de l'intelligence artificielle. Ce travail est réalisé en collaboration avec C4AI Policy⁸ un institut de normalisation, ainsi qu'avec un institut français, dont le nom m'échappe pour l'instant, mais qui est également impliqué. La mesure des impacts environnementaux figure d'ailleurs très haut dans l'agenda de la France, notamment dans le cadre du Sommet sur l'IA prévu en février 2025, un événement de grande importance. Les travaux se poursuivent activement dans cette direction. Si nous passons à la diapositive suivante, je souhaite vous présenter quelques rapports disponibles sur nos sites. Ce rapport traite de l'intelligence artificielle, de la protection des données personnelles et de la vie privée. Les thèmes abordés par ce groupe révèlent de nombreux aspects interconnectés. Cependant, il semble que les différentes communautés concernées ne communiquent pas suffisamment, ce qui pourrait s'expliquer par des mentalités divergentes. D'une part, la protection des données privées est cruciale, mais d'autre part,

⁵ <https://www.oecd.org/fr/about/projects/artificial-intelligence-and-future-of-skills.html>

⁶ <https://ised-isde.canada.ca/site/isde/fr/consultations-publiques/consultation-puissance-calcul-pour-lintelligence-artificielle-ia>

⁷ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/ai-factories>

⁸ <https://docs.cohere.com/v2/docs/c4ai-acceptable-use-policy>

il existe un besoin accru de données. Il est donc nécessaire de se questionner sur la terminologie utilisée et de déterminer si des systèmes doivent être mis en place pour mieux aligner ces deux communautés. À ce titre, un premier travail de cartographie a été réalisé. Je conclurai en évoquant l'IA et la santé. Un rapport a été publié, dressant un état des lieux des risques et des opportunités liées

Comme je l'ai mentionné, nous disposons de la plateforme en libre accès, nommée *OECD.AI Policy Observatory*, qui comporte différents onglets. Nous avons une base de données sur les initiatives politiques de 71 pays, et nous avons enregistré un million de visites l'année dernière. Notre réseau comprend 400 experts internationaux.

Je tiens également à souligner que nous avons un groupe de travail sur la gouvernance, qui inclut non seulement les pays membres, mais aussi l'Union européenne et d'autres pays invités. Ce groupe s'élargira davantage, car l'OCDE participe au Partenariat mondial sur l'IA. Ce partenariat inclusif a été initié par la France et le Canada, avec le secrétariat basé à l'OCDE. Jusqu'à présent, ces deux entités étaient séparées, mais elles collaborent désormais, ce qui permet à un plus grand nombre de pays de participer aux activités liées à l'IA. Parmi les participants au Partenariat mondial figurent des pays comme l'Inde, Singapour, le Brésil, l'Argentine et le Sénégal, qui ne sont pas membres de l'OCDE mais peuvent désormais assister aux réunions. Enfin, sur le site de l'*Observatory*, vous trouverez des articles de blog publiés presque chaque semaine, ainsi que des indicateurs de données par pays et par secteur, ainsi que plusieurs exemples différents. Donc, si nous passons à la diapositive suivante. Cela sert simplement à vous montrer les données disponibles. Vous pouvez avancer à la suivante. Là, comme je l'ai mentionné, il s'agit de la base de données sur les politiques par pays. Cela est réalisé en collaboration avec les pays.

Chaque pays dispose d'un référent national qui met à jour les initiatives au niveau national. Nous effectuons un contrôle, mais celui-ci est très léger. C'est donc un effort collaboratif avec les pays. Si nous passons à la diapositive suivante, vous constaterez qu'il s'agit des outils de surveillance des incidents. Nous pouvons rechercher par pays, par date, par secteur ou par type d'incidents. Si nous avançons à la suivante, cela représente un autre outil que nous avons mis à disposition pour l'implémentation d'une IA digne de confiance. Cet outil est conçu par les développeurs, pour les utilisateurs. Il s'agit d'un partage de ressources utilisées par ceux qui développent l'IA, par exemple pour éliminer les biais dans un système ou garantir la sécurité de la collecte des données. L'idée est que, lorsque nous avons besoin de ressources pour notre propre système d'IA, nous pouvons consulter ce catalogue pour voir ce qui est disponible grâce à d'autres utilisateurs. Enfin, si nous passons à la diapositive suivante, vous trouverez les articles de blog que j'ai mentionnés. Ce sont des publications rédigées par des parties prenantes impliquées dans des activités liées à l'IA. Voilà, cela conclut cette présentation.

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience – Conseillère de Paris et du 12ème arrondissement

Je vous remercie. Nous allons d'abord donner la parole aux élus, puis ce sera au tour des différents groupes.

Paul HATTE, Conseiller de Paris du groupe Union Capitale

J'ai deux questions. La première concerne votre interlocuteur en matière d'IA chez les adhérents des pays membres. La seconde est de savoir si l'OCDE a évalué la croissance que l'IA pourrait générer pour les pays membres.

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Les interlocuteurs sont désignés par chaque État membre. Par exemple, en France, notre interlocuteur est constitué des coordinateurs de la stratégie nationale pour l'IA. Pour les autres pays, il s'agit généralement des coordinateurs de la stratégie ou des ministères de l'économie et de la recherche, nommés par les pays membres. En ce qui concerne votre seconde question, nous

commençons à analyser les gains d'attractivité et de croissance. Cette analyse est effectuée par un autre département, le département d'économie, qui étudie ces sujets. À ce jour, il n'existe qu'une seule publication à ce sujet. Je peux la retrouver et vous la fournir. Il est à noter que ces sujets sont évidemment très complexes à traiter.

Emile MEUNIER, Conseiller de Paris du Groupe Les Ecologistes

Tout d'abord, je vous remercie. Je n'avais pas conscience de l'ampleur de votre travail, qui s'étend depuis 2016. Vous êtes parmi les pionniers dans ce domaine. Je suis également ravie de constater que notre coordinateur national collabore avec vous et qu'il peut obtenir des informations. Nous sommes en train de structurer notre travail autour de l'IA, et je pense que le dialogue entre les grandes villes, les collectivités et le coordinateur national pourrait être intéressant. Pour ma part, mes questions sont principalement d'ordre général. Vous qui commencez à bien connaître le sujet, quelles sont vos principales inquiétudes concernant le développement de l'IA, notamment en ce qui concerne les collectivités et sur le plan géostratégique qui pourrait nous impacter? De plus, j'entends souvent dire qu'il s'agit d'une révolution. Partagez-vous ce sentiment, ou est-ce simplement une tendance passagère, donc nous passerons à autre chose ?

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Je dois dire que notre interlocuteur français⁹ est très préparé. Nous avons eu avec lui un entretien récemment, dans le cadre d'une étude de la Commission européenne visant à évaluer les initiatives en cours dans les pays membres. Je pense qu'il serait bénéfique d'interagir avec eux, surtout sur le thème de l'utilisation de l'IA dans le secteur public, qui devient très prioritaire pour établir des lignes directrices afin de commander ces solutions au secteur privé. Il y a un réel intérêt à ce type d'échange. Pour répondre à votre question, je vais d'abord aborder la dernière avant de revenir à la deuxième. Je pense que l'IA se distingue d'autres technologies numériques par sa nature de technologie à usage général, ce qui permet son application dans plusieurs domaines. Cela me conduit à affirmer que ce n'est pas simplement un engouement passager, mais qu'il existe un véritable potentiel. Cependant, la vague actuelle d'excitation nécessite également une remise en question des attentes concernant cette technologie, qui a ses limites et ses cas d'utilisation spécifiques. J'entends parfois l'IA décrite comme une sorte de magie, alors qu'il s'agit d'une technologie comportant différentes intelligences artificielles, techniques et usages.

C'est un point sur lequel nous insistons, et c'est également ce que prend en compte l'EU AI Act, en reconnaissant que différentes intelligences artificielles auront des conséquences et des impacts variés selon les domaines d'application. Je pense notamment aux secteurs de la santé, où les données peuvent être exploitées pour des avancées significatives, comme la découverte de médicaments efficaces pour des maladies négligées. De même, dans l'éducation, il est envisageable de développer des outils d'éducation personnalisée, adaptés aux divers styles d'apprentissage. Dans l'industrie, l'analyse des données peut permettre de prévoir les pannes avant qu'elles ne se produisent, ce qui transforme notre approche de la maintenance. En ce qui concerne votre deuxième question, il est essentiel de reconnaître les différents cas d'usage et les risques associés. Par exemple, dans le secteur public, des risques de discrimination peuvent émerger en raison de l'utilisation de données historiques, comme cela a été observé aux États-Unis et aux Pays-Bas.

Il est crucial de comprendre comment un système arrive à ses conclusions. Je m'inquiète également des DeepFakes, qui représentent un défi en termes de manipulation de l'image et de l'opinion publique. Il est nécessaire d'investir dans des outils capables de détecter ce type de contenu, car cela pose un risque pour la démocratie. Enfin, en ce qui concerne l'impact sur l'emploi, il est important de faire la distinction entre l'augmentation des capacités humaines et le remplacement pur et simple des emplois. Avec l'IA générative, nous assistons à une automatisation de certaines capacités

⁹ Guillaume Avrin, déjà auditionné

cognitives, mais la question demeure : dans quelle mesure ces capacités sont-elles remplacées ou simplement augmentées ?

Emile MEUNIER, Conseiller de Paris du Groupe Les Ecologistes

Non, cela convient.

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience – Conseillère de Paris et du 12ème arrondissement

J'ai une question avant de passer la parole aux autres membres de cette audition. Vous avez expliqué que vous travaillez avec des États, mais également avec des experts, notamment un certain nombre de sociétés ayant un intérêt commercial. Comment parvenez-vous à gérer l'influence potentielle de ces intérêts commerciaux sur les États ou l'Union européenne, en tenant compte de la participation de ces acteurs, qui ne sont pas des États membres, aux recommandations ?

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Nous collaborons effectivement avec des entreprises privées. Il convient de préciser que les grandes entreprises disposent de cadres de gouvernance responsables de l'IA depuis plusieurs années. Lorsqu'elles participent à une réunion, c'est toujours dans l'objectif commun d'élaborer des cadres visant à limiter les risques. Nous ne légiférons pas, et nous ne sommes pas le Parlement européen. Notre rôle est surtout d'acquérir une connaissance technique et technologique précise afin de fournir ces informations aux gouvernements. Je dirais qu'il existe une bonne collaboration. Toutefois, lors des discussions sur certains documents, les secteurs privés peuvent se montrer plus réservés quant à certaines propositions. Cela se fait toujours par consensus. D'autres États peuvent s'opposer à certaines suggestions, ce qui implique beaucoup de diplomatie et de construction de consensus. Les représentants du secteur privé sont équilibrés par rapport aux autres participants, et leur influence n'est pas excessivement forte.

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience – Conseillère de Paris et du 12ème arrondissement

Selon votre analyse de l'IA, quelle serait son utilité pour les collectivités territoriales ? Où devrait-elle être mise en œuvre, selon vous ?

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Il est essentiel de partir de l'analyse des besoins. En effet, l'IA n'est pas toujours la solution appropriée. Comme je l'ai mentionné précédemment, il y a eu une certaine excitation autour de l'IA. Il est crucial de se poser la question suivante : quels sont les problèmes récurrents de votre administration ou de votre collectivité ? Il convient de les étudier afin de déterminer dans quelle mesure l'IA pourrait constituer une solution actionnable. Actuellement, nous observons de nombreux projets pilotes au sein des administrations, par exemple pour interroger des documents de manière plus efficace, afin d'aider les agents à travailler plus rapidement.

Cela représente une application interne. Concernant l'offre de services publics, il existe des outils tels que les chatbots, qui sont déjà en usage depuis plusieurs années. Par ailleurs, l'IA pourrait être utilisée pour faire des prévisions, par exemple concernant la demande de places en crèche, en s'appuyant sur des données démographiques, notamment celles des familles vivant dans certains arrondissements. Il existe un potentiel de prévision, où des données peuvent être agrégées en fonction de différentes variables, par exemple pour l'optimisation de la collecte des déchets. Les cas d'application sont nombreux.

Paul HATTE, Conseiller de Paris du groupe Union Capitale

Je souhaite partager une réflexion concernant le *deepfake*, qui suscite de nombreuses inquiétudes. À mon sens, le *deepfake* représente une opportunité considérable pour notre société. Avec l'émergence des réseaux sociaux, les individus se sont souvent éloignés des plateformes d'informations traditionnelles, se laissant submerger par les rumeurs. L'apparition d'une technologie capable de créer des contenus de manière convaincante pourrait inciter chacun à se réinformer de manière plus officielle. Cela se constate d'ailleurs avec la vidéo d'Alain Delon qui sollicite des fonds. La première réaction des gens devrait généralement être de consulter un média traditionnel pour vérifier la véracité de l'information, puis éventuellement les réseaux sociaux de la personne concernée. Je pense donc que cette capacité à tout produire et reproduire pourrait renforcer notre rigueur dans la recherche d'informations.

Tesnim KOUATI, Collaboratrice au cabinet de Arnaud NGATCHA

Je travaille pour le cabinet de M. NGATCHA et je suis en charge de l'organisation de la conférence sur l'IA. J'aimerais poser une question. Vous avez mentionné que l'OCDE a pour mission de formuler des recommandations aux États. Comment gérez-vous ces recommandations lorsque nous sommes confrontés à des États ayant des modes de régulation aussi divers, notamment par rapport à l'Union européenne et à l'EU Act ? Par exemple, la législation relative à l'IA aux États-Unis est très différente. Comment parvenons-nous à établir une réglementation internationale commune ?

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Oui, très bonne question. En effet, l'OCDE émet des recommandations qui ne sont pas contraignantes. Nous n'avons pas le pouvoir d'imposer des obligations. Lorsqu'un pays adhère à nos recommandations, il s'engage à mettre en œuvre des politiques nationales en accord avec le contenu de ces recommandations. En ce qui concerne la recommandation sur l'IA, certaines valeurs, telles que la transparence, l'explicabilité et la sûreté, y sont énoncées. Toutefois, nous ne précisons pas comment ces valeurs doivent être appliquées, car cela dépend des institutions et des contextes propres à chaque pays.

Actuellement, le cadre de régulation de l'IA est en effet fragmenté. Bien que les États-Unis n'aient pas de loi équivalente à l'EU AI Act, ils ont élaboré un *blueprint for a bill of rights*¹⁰ en matière d'IA, qui se concentre sur des principes directeurs. Ce document met en lumière certains cas d'usage nécessitant une attention particulière, notamment dans les domaines des services publics, de l'éducation et de l'emploi, sans toutefois indiquer comment procéder. Par ailleurs, ils ont mis en place un cadre de gestion des risques *risk management framework* lié à leur département du commerce, qui vise à établir des normes. L'*executive order* de Biden, émis en 2023, bien qu'il ne concerne pas directement le secteur privé, demande aux agences fédérales de formuler leur stratégie pour atténuer les risques liés à l'IA dans un délai de 90 jours après son annonce. Cette directive contient des dispositions significatives, en particulier en ce qui concerne le *Defense Production Act*¹¹ qui permet à l'État de demander aux développeurs de partager les détails de leurs systèmes, y compris les tests de sécurité. Ainsi, nous observons une réglementation en cours à divers niveaux. Aux États-Unis, bien que la législation soit moins contraignante, il existe une attention accrue sur des modèles avancés. Par exemple, les États-Unis ont créé un *AI Safety Institute*¹² et il a été annoncé récemment qu'OpenAI et ses développeurs doivent communiquer leurs tests de sécurité à cet institut. Il existe différentes approches réglementaires qui reflètent les valeurs sociétales. L'Union européenne souhaite également préserver ses valeurs, comme en témoigne l'EU AI Act. Notre objectif est de trouver des points de convergence. Une autre initiative menée par le G7 vise à établir un code de conduite pour les systèmes avancés, définissant des critères que les entreprises doivent respecter. Les pays les plus avancés s'efforcent de mettre en place des régulations qui pourraient avoir une portée internationale.

Il convient également de rappeler la nature extraterritoriale de l'EU AI Act. Ainsi, les entreprises doivent se conformer aux normes établies si elles souhaitent vendre en Europe. Par conséquent,

¹⁰ <https://www.whitehouse.gov/ostp/ai-bill-of-rights/>

¹¹ <https://www.fema.gov/fr/node/407259>

¹² <https://www.aisi.gov.uk/>

l'Union européenne, par la force de son marché, impose des règles qui doivent être respectées à l'échelle mondiale.

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience – Conseillère de Paris et du 12ème arrondissement

Merci beaucoup. Il nous reste 20 minutes. Nous devons terminer à 11 h. Je propose que nous procédions rapidement.

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

Oui, je peux aller vite, car j'ai déjà couvert plusieurs points. Je souhaite vous montrer des éléments que vous pourriez trouver au niveau des données sur l'observatoire. Par exemple, comme je l'ai mentionné précédemment, l'IA générative constitue un sujet majeur. Vous pouvez constater que la plupart des investissements dans les start-ups d'IA proviennent des États-Unis. Cependant, comme je l'ai indiqué, il y a eu un nombre beaucoup plus élevé d'incidents répertoriés par le système, notamment en ce qui concerne l'intégrité de l'information. C'est un thème que je considère très important. La capacité de calcul est l'un des facteurs clés du développement de l'IA, et le deuxième facteur est constitué par les données. En examinant les données en libre accès, comme celles disponibles sur Hugging Face, nous constatons que la majorité de ces données sont en anglais, représentant 57 %.

En revanche, les données en français ne constituent que 3 %. Cela revêt une importance particulière, car les modèles, en particulier les modèles de langage, doivent non seulement sauvegarder les langues elles-mêmes, mais également préserver la culture et les nuances. Il est donc essentiel d'assurer une inclusivité et de protéger la diversité culturelle. Cela est d'autant plus vrai pour les langues peu représentées. Bien que le français et l'allemand soient à 2 à 3 %, ils restent beaucoup plus représentés que d'autres langues. Ce phénomène crée ce que nous appelons des « *divides* » ou des « *gaps* » qui risquent de s'accroître si nous n'agissons pas pour mettre à disposition des données dans toutes les langues.

Si nous passons à la diapositive suivante... Ah oui, nous avons déjà abordé ce point. Il existe de nombreuses régulations et normes émergentes, comme nous en avons discuté.

Cela entraîne une fragmentation et, surtout, des coûts pour les entreprises, notamment les petites, pour se conformer aux exigences. Si nous passons à la diapositive suivante, j'ai déjà mentionné cela, donc nous pouvons aller plus vite. Vous trouverez en ligne des ressources intéressantes, et je vous invite à les consulter. Oui, nous publions régulièrement des rapports, dont un en 2021 et un autre en 2023. Ces documents analysent les données de notre base par rapport aux politiques, que nous appelons « *State of Implementation* ». Je souhaite attirer votre attention sur les différents cadres réglementaires concernant l'intelligence artificielle qui sont en cours d'élaboration. Cette diapositive, bien que trop chargée, illustre les nombreux développements en cours, avec une large gamme de principes allant de l'absence de contraintes à la législation stricte. Par exemple, l'Union européenne et le Brésil sont en train de discuter de législations sur l'IA, tandis que le Canada a déjà mis en place un cadre pour la décision automatisée dans le secteur public depuis 2019, avec une analyse des risques bien développée. La Chine, quant à elle, a adopté trois lois portant sur l'IA générative, les deepfakes et les systèmes de recommandation algorithmique. D'autres pays, comme le Royaume-Uni, adoptent un cadre plus sectoriel, en établissant des principes généraux tout en laissant aux agences réglementaires le soin de définir des législations adaptées aux secteurs concernés. Si nous pouvons passer à la diapositive suivante. Cette diapositive détaille davantage le cadre sectoriel, notamment celui du Royaume-Uni et d'Israël. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a élaboré un cadre international, représentant le premier traité contraignant pour les signataires, qui inclut non seulement l'Union européenne, mais aussi les États-Unis.

Ce traité nécessite une ratification au niveau national, mais ses prévisions restent suffisamment larges pour permettre une mise en œuvre flexible. En ce qui concerne d'autres initiatives, le G7 a lancé le « Hiroshima Process » pour les systèmes avancés. Sous la présidence italienne, un cadre de suivi a été développé et est actuellement en phase pilote, visant à encourager les entreprises à faire rapport sur

leurs actions en matière de conformité aux codes de conduite. En poursuivant, il convient de noter que les AI Safety Summits, dont le prochain se tiendra en France en février, sont également significatifs. Le premier a eu lieu au Royaume-Uni, suivi d'un second en Corée en mai 2024. Nous attendons également, dans deux semaines, le « *Summit for the Future* » des Nations Unies, où un « digital compact » sera adopté.

Ce sommet pourrait aborder des questions relatives à l'IA, menées par des groupes de haut niveau travaillant sur la gouvernance mondiale de l'IA. Bien que l'OCDE compte de nombreux États membres, elle n'inclut pas la Chine, tandis que les Nations Unies sont la seule organisation internationale disposant d'une adhésion mondiale. Nous disposons encore de quelques diapositives. Oui, comme mentionné, nous faisons face à des risques de fragmentation, et nous travaillons à l'alignement de nos efforts. Je vous présente ici quelques ressources que vous pouvez consulter. Notre mission consiste à fournir des données probantes et des conseils, notamment à la demande de certains pays. Nous avons collaboré avec l'Égypte, l'Allemagne et travaillons actuellement avec l'Union européenne. Nous apportons également un soutien aux écosystèmes, notamment par le biais de dialogues avec l'Union africaine, qui développe une stratégie continentale tenant compte des enjeux uniques en Afrique. Enfin, je vous invite à consulter la série de publications intitulée « *OECD Artificial Intelligence Papers* », qui aborde de nombreux thèmes tels que la productivité, la concurrence et les cas d'usage dans le secteur public. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Emile MEUNIER, Conseiller de Paris du Groupe Les Ecologistes

Merci. Je me pose la question suivante : pourriez-vous nous indiquer comment l'OCDE garantit son indépendance dans ses travaux ? Étant donné les enjeux, j'imagine que des entreprises telles que Microsoft ou d'autres tentent d'influencer des programmes comme le vôtre. Comment l'OCDE, par le biais de son équipe ou de ses financements, se prévaut-elle contre cela ?

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

En réalité, nous ne recevons pas de financements directs du secteur privé. Par exemple, aucune entreprise ne finance notre organisation. Notre objectif est principalement de comprendre les enjeux techniques et technologiques ainsi que les déterminants associés. Nous avons, par exemple, mené des travaux sur l'Open Source en collaboration avec des académiciens pour identifier le spectre des modèles Open Source et en analyser les opportunités et les risques. Après cela, nos documents sont soumis à un groupe de travail pour obtenir des commentaires. Cependant, tous les retours ne sont pas nécessairement intégrés. Si un représentant d'une entreprise souhaite la suppression d'un élément, cela ne se fait pas automatiquement. Nous avons un devoir d'éthique et d'objectivité, car notre but est d'offrir une analyse technique précise. Je précise également que notre démarche ne se compare pas à celle du Parlement européen ou de la Commission européenne ; nous cherchons plutôt à comprendre les enjeux. Nous mesurons toutes les informations fournies et je n'ai pas l'impression que nous subissons une pression de lobbying forte à cet égard. Nous collaborons beaucoup avec des universitaires, comme Stuart Russell. Les discussions se déroulent en groupe, permettant ainsi à chacun de modérer les propos des autres, ce qui favorise un processus très consensuel.

Tesnim KOUATI, Collaboratrice de au cabinet de Arnaud NGATCHA

Je souhaite poser une question par curiosité. Tout à l'heure, vous évoquiez l'analyse des incidents pour établir une juridiction. Comment différenciez-vous, dans votre méthode, les incidents potentiels des incidents réels ?

Lucia RUSSO, Analyste des politiques en matière d'intelligence artificielle à l'OCDE

En réalité, cela repose sur des "news" (informations). Nous nous basons sur des articles publiés dans un certain nombre de journaux et de magazines. Pour qu'un événement soit qualifié d'incident, il faut généralement qu'il soit rapporté par deux ou trois articles. Ces incidents doivent être vérifiés. Par

exemple, si un article mentionne qu'une voiture autonome ne s'est pas arrêtée et a causé trois décès, cela constitue un véritable incident.

Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience – Conseillère de Paris et du 12ème arrondissement

Je vous remercie infiniment pour votre présentation. Il est intéressant de constater que l'OCDE travaille sur ces questions. Merci pour ces éclairages. J'ai retenu un point important aujourd'hui : lorsque je vous ai posé la question concernant la territorialité et l'IA, vous avez souligné qu'il est essentiel de partir des besoins et de ne pas chercher à intégrer l'IA partout simplement parce qu'il s'agit d'IA. Cela me semble pertinent. Au fil des auditions, nous percevons davantage ce que nous souhaitons accomplir. Merci beaucoup. À l'après-midi, pour les autres.